

RETENUE D'IMPÔT POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS - GESTION DES FORMULAIRES TD1

LONGUEUIL, LE 7 NOVEMBRE 2016 – Plusieurs producteurs s'interrogent actuellement sur la façon de traiter les retenues d'impôt depuis que les travailleurs agricoles du Guatemala et du Honduras se présentent avec leur formulaire TD1 sans le sceau officiel. Voici quelques précisions sur le traitement du formulaire par l'Agence du revenu du Canada.

Qu'est-ce qu'un formulaire TD1?

Toute personne qui travaille au Canada doit remplir et vous remettre le formulaire TD1 fédéral. Ce formulaire vous aide à calculer le montant d'impôt que vous devez retenir sur le salaire du travailleur.

Qu'est-ce qu'un TD1 considéré valide par l'Agence du revenu du Canada?

Un fonctionnaire désigné doit remplir, au nom de chaque travailleur, un formulaire TD1 fédéral. Il doit s'assurer que le travailleur respecte certaines conditions avant de valider les formulaires TD1 et d'y apposer une estampe officielle. Il doit aussi vérifier que les montants personnels demandés sont justifiés en examinant les documents fournis par le travailleur.

Qu'est-ce qu'un fonctionnaire désigné?

C'est un fonctionnaire d'un pays étranger, travaillant habituellement dans une ambassade ou dans un consulat au Canada. Il est chargé de gérer le Programme des travailleurs agricoles saisonniers pour les travailleurs de ce pays qui viennent travailler au Canada.

Que faire si un travailleur arrive sans formulaire TD1 ou avec un formulaire non validé?

Si vous embauchez un travailleur qui n'a pas de formulaires TD1 validés, vous devez communiquer avec l'agent de liaison du travailleur pour vous assurer d'obtenir des formulaires validés le plus tôt possible.

En l'absence de formulaire TD1 ou de validation (qui ne porte pas d'estampe officielle), l'employeur doit retenir l'impôt sur le revenu en utilisant le code de demande 0.

Ce code signifie qu'aucun crédit personnel n'est accordé. Par conséquent, vous devez retenir de l'impôt à partir des premiers dollars gagnés par le travailleur. Toutefois, cela peut donner lieu à des retenues d'impôt trop élevées si le travailleur a le droit de demander des montants personnels supplémentaires. L'agent de liaison doit vérifier si c'est le cas et présenter un formulaire TD1 révisé et validé le plus tôt possible.

Ce n'est qu'une fois que le travailleur a reçu le formulaire TD1 portant l'estampe officielle que vous pouvez commencer à retenir l'impôt indiqué dans les tables de retenues sur la paie en fonction du nouveau montant total de la demande figurant à la ligne 13 des formulaires TD1. L'impôt retenu en

trop par l'employeur pourra être remboursé au travailleur en tout ou en partie au moment où une déclaration de revenus aura été produite au nom du travailleur.

Quelles sont les conséquences pour l'employeur qui n'effectue pas les retenues à la source adéquatement?

L'Agence du revenu du Canada peut imposer une pénalité égale à **10 %** du montant requis de retenues que vous auriez dû retenir. S'il est prouvé que vous avez omis de retenir les montants de retenues plus d'une fois au cours de la même année civile et que la faute est volontaire ou commise dans des circonstances équivalant à une faute lourde, vous être passible d'une pénalité de **20 %**.

- 30 -

Source : L'Union des producteurs agricoles
Renseignements : Ginette Laverdière
Téléphone : 450 454-5115, poste 6250

